Bonjour à tous,

C'est reparti pour une nouvelle année scolaire et voici les règles pour le cours d'éducation physique et de natation de cette année.



Pour le cours d'éducation physique :

- **1ère et 2ème primaire :** ils arrivent le matin en tenue sportive et doivent avoir dans un sac, une paire de basket de rechange (afin de garder une salle propre).

- **A partir de la 3ème primaire :** les élèves doivent avoir un sac avec une tenue de sport pour apprendre à se changer.

 Dans ce sac, il doit y avoir :
 - Une paire de basket différentes de celles portées la journée,
 - Un short ou pantalon de sport,
 - Un t-shirt (pas de crop top),
 - Une gourde d'eau
 - Un élastique pour attacher ses cheveux si besoin.

En cas d'oubli de tenue :

- Au premier oubli : l'élève aura un point rouge mais pourra participer au cours sans ses affaires (pieds nus)
- Au deuxième oubli : l'élève aura un point rouge et devra regarder le cours assis dans la salle de gymnastique pour entendre les consignes et/ou règles données pendant la séance.
- Au troisième oubli : l'élève aura un point rouge et recevra un travail écrit à réaliser pendant le cours d'éducation physique.



Pour le cours de natation :

Chaque semaine les élèves participent au cours de natation. Pour celui-ci, ils doivent avoir **dans un sac :**

- Un essuie
- Un maillot de natation (pas de maillot short, pas de bikini)
- Un bonnet
- Les lunettes (pas obligatoires)

En cas d'oubli de matériel : l'école peut fournir un sac exceptionnellement. Sachez qu'au 2ème oubli, l'élève vient au bord de l'eau et reçoit un travail à réaliser durant le cours.

Merci pour votre compréhension !

Bonne année scolaire à tous ☺

Les professeurs d'éducation physique
Sébastien Hermans et Sacha Maes